

## LE STATUT SYNTAXIQUE DU SYNTAGME NOMINAL ANTEPOSE AU VERBE, EN ARABE

Dr Abdelhamid DEBBACHE  
Université de Batna, Algérie

### Résumé:

*Il arrive, en arabe, que le syntagme nominal postposé au verbe change de place pour se mettre en première position, ce qui entraîne la modification de la structure syntaxique de la phrase. Plusieurs analyses sont proposées mais elles restent imprécises et n'arrivent pas à décrire parfaitement le comportement syntaxique de ce syntagme nominal. Pourquoi ces analyses, traditionnelles et contemporaines, manquent-elles de précision? Quels sont les critères utilisés dans ces analyses? Quel est le statut propre de ce syntagme nominal? Cet article va essayer de répondre à ces questions en proposant une analyse syntaxique plus exhaustive et plus efficace.*

### المخلص:

قد يُبدّل المركبُ الاسمي الموالي للفعل مكانه ليتقدم على الفعل، الأمر الذي يؤدي إلى تغيير في البنية التركيبية للجملة. هنا تباينت آراء النحاة القدماء و اللغويين المحدثين تبعاً لتباين المعايير المستعملة في التحليل. وقد تميزت وجهات النظر المختلفة بسطحيتها و عدم شموليتها و بكونها غير تركيبية أحيانا أخرى. سنحاول هنا إبراز ضعف هذه الآراء مقترحين تحليلاً تركيبياً أكثر شمولية و أكثر دقة.

En se basant sur un critère purement casuel, la grammaire traditionnelle arabe distingue deux types de syntagmes nominaux précédant le verbe, dans la phrase: un syntagme nominal à l'accusatif dont la marque est la voyelle finale, dite casuelle, /a/, suffixée au nom, le noyau de ce syntagme, et un syntagme nominal au nominatif dont la marque est la voyelle casuelle /u/, suffixée elle aussi au noyau nominal. Lorsque le syntagme nominal antéposé est à l'accusatif, il est ou il n'est pas repris par un pronom anaphorique.

Quand il n'est pas repris par un pronom anaphorique, comme dans:

1- /*nûh-a-n* haday-nâ min qablu/ (Qur.6/84) "Noé, Nous <L> avons bien guidé auparavant", on le prend pour complément direct (mafeûl bihî), (IBN HIŞÂM, 1963, 192; IBN YAËÎŞ, 2/30; SÎBWAYHI, 1/81, 83), ou complément d'objet direct, selon la tradition française, et ceci pour deux raisons, d'une part, parce que le verbe /hadâ/= "a bien guidé" est transitif nécessitant un complément direct qui correspond ici au syntagme nominal antéposé /*nûh-an*/="Noé", d'autre part, parce que ce syntagme nominal serait à l'accusatif, en tant que complément direct, dans la structure syntagmatique habituelle<sup>1</sup> de la phrase, c'est-à-dire la phrase à ordre normal:

2- /haday-nâ *nûh-an* min qablu/ "Nous avons bien guidé Noé auparavant".

De cette façon le syntagme nominal antéposé serait un constituant du syntagme verbal de la phrase. C'est ce qu'on peut constater plus clairement dans une phrase contenant un syntagme nominal sujet suivant le verbe:

3- /*nûh-an* hadâ llâh-u min qablu/ "Noé, Allâh <L> a bien guidé auparavant",

où le prétendu syntagme verbal discontinu /*nûh-an* hadâ <...> min qablu/= "a bien guidé Noé auparavant" se combine avec le syntagme nominal sujet /llâh-u/= "Allâh", inséré dans le syntagme verbal lui-même, pour former la phrase 3 dont la structure syntaxique serait:

syntagme verbal (discontinu) + syntagme nominal  
(/nûh-an hadâ <...> min qablu/) (llâh-u)

Les linguistes contemporains adoptent la même analyse; l'antéposition constitue, pour les uns comme pour les autres, un simple procédé stylistique visant à mettre en relief le syntagme nominal antéposé (Voir par exemple R.BLACHERE,394; H.KRAIDIE,228-229;Ş.MIHÛBÎ, 62).

En fait, l'antéposition de ce syntagme a plutôt un effet syntaxique et donc sémantique dans la mesure où il a acquis un nouveau statut, différent de son statut dans la structure syntagmatique habituelle, quand il occupait une place après le verbe. Ce nouveau statut est le résultat du changement intervenu au niveau de la structure syntagmatique habituelle de la phrase, chose qui a poussé les grammairiens et les linguistes à parler de procédé stylistique, mais sans aller jusqu'à parler du changement de son statut syntaxique.

D'ailleurs le changement de statut peut résulter autrement. Si le verbe /hadâ/= "a bien guidé" est transitif prenant un complément de verbe<sup>2</sup>, comme dans:

4- /law ya-šâc-u llâh-u la-hadâ n-nâs-a jamîe-a-n/ (Qur.13/31)

"Si Allah voulait, Il aurait bien guidé l'humanité en totalité [sur le droit chemin]",

il peut être intransitivé en se passant de son complément, comme dans:

5- /wajad-a-ka đâll-a-n fa-hadâ/ (Qur.93/7) "Il T'a trouvé égaré, alors Il [T]a bien guidé".

Il peut être encore intransitivé lorsque le complément direct change de place en se mettant devant le verbe, chose qui lui fera perdre son caractère sémantique d'actant<sup>3</sup> et du coup son statut syntaxique de complément de verbe. C'est ce que nous pouvons constater dans l'énoncé suivant:

6- /farîq-a-n hadâ wa farîq-a-n haqq-a ealay-himu đ-đalâlat-u/ (Qur.7/30)

"Un groupe Il [l']a bien guidé tandis qu'un [autre] groupe, Il a mérité l'égarément".

La structure syntagmatique habituelle de la phrase 6 serait alors:

7- /hadâ farîq-a-n wa haqq-ati đ-đalâlat-u ealâ farîq-i-n/

"Il a bien guidé un groupe [vers le droit chemin] tandis qu'un [autre] groupe a mérité l'égarément".

C'est exactement cette antéposition qui a modifié le comportement syntaxique du verbe, en faisant de lui un verbe intransitif et du coup elle a privé le syntagme nominal antéposé de son statut de complément de verbe pour lui donner un nouveau statut correspondant à sa position dans la nouvelle structure syntagmatique et donc syntaxique de la phrase.

Par contre, si le syntagme nominal antéposé est repris par un pronom anaphorique après le verbe, comme dans:

8- /al cardâ wađae-a-hâ li-l-canâm-i/ (Qur.55/10) "La terre, Il l'a établie pour l'humanité",

on le prend pour complément direct, non du verbe qui le suit mais d'un autre verbe implicite qui lui est identique. Autrement dit, le syntagme nominal serait "mis à l'accusatif par un verbe nécessairement

*supprimé, explicité par le verbe apparent*" (IBN HIŠĀM, 1963, 193).

La phrase 8 aurait alors la structure suivante:

9- \*/[ waḍaε-a] al-cardā-a waḍaε-a-hâ li-l-canâm-i/ "[Il a établi] la terre, Il l'a établie pour l'humanité".

En fait c'est la présence du pronom anaphorique suffixé au verbe, en tant que complément, qui a poussé les grammairiens à chercher un autre verbe, même implicite, qui régirait le nom antéposé, en le mettant à l'accusatif, car le verbe apparent ne peut prendre qu'un seul complément direct, celui-ci correspond au pronom /hâ/= "la" qui lui est suffixé: "*Bien que le verbe suivant, explique IBN YACÎŠ, le régit sémantiquement* [, faisant de lui un patient,] *il ne peut pas le régir sur le plan formel* [, pour faire de lui un complément direct,] *du moment qu'il régit déjà le pronom suivant qui complète sa transitivité <...>. Ce verbe [apparent], précise-il, nécessite un seul complément et non pas deux. Et puisqu'il ne peut pas le régir, on lui a supposé un verbe identique, de sorte que le verbe apparent en soit l'explicitation. Donc ce verbe régissant ne peut pas apparaître parce qu'il est déjà explicité par le verbe apparent; en effet, on ne peut pas les réunir tous les deux [car] l'un d'eux suffit*" (IBN YACÎŠ, 2/30. A ce propos voir également SĪBĀWAYHI, 1/86, IBN HIŠĀM, 1963, 193).

Les grammairiens ont remarqué alors l'absence de correspondance entre le côté sémantique et le côté syntaxique du verbe en ce sens que ce type de verbes nécessite sur le plan sémantique, un seul participant, celui qui subit l'action, alors que formellement, et donc syntaxiquement, il est accompagné, dans les énoncés du type 8, de deux éléments: un pronom qui le suit et que l'on prend pour complément direct, son régime, et un syntagme nominal antéposé qui, bien qu'à l'accusatif, ne peut pas être son complément, parce que cette fonction est déjà remplie par le prenant venant après le verbe. Il ne leur reste alors que de lui supposer un autre verbe en parlant de complément d'un verbe implicite appartenant à une phrase précédant celle dont le verbe est apparent. Autrement dit, les grammairiens ont fait la distinction entre le complément syntaxique correspondant au pronom anaphorique /hâ/= "la", suffixé au verbe et appartenant au syntagme verbal, et le dit complément sémantique (mafeûl fî l-maenâ), à savoir le syntagme nominal antéposé, qui ne fait pas partie du syntagme verbal de la phrase, mais qui représente le référent du pronom.

Bref, ils ont distingué ce qui est syntaxique de ce qui est sémantique mais ils n'ont pas réussi à cerner le statut du syntagme nominal antéposé. Ceci les a amenés à l'exclure de la phrase à laquelle il appartient réellement en le rattachant à une autre phrase virtuelle qui n'appartient pas à la réalité linguistique. Cela veut dire que, pour eux, le syntagme nominal antéposé ne fait pas partie du syntagme verbal de la phrase mais il appartient à un syntagme verbal d'une autre phrase supposée.

Or cette supposition change la structure propre de l'énoncé en lui donnant une nouvelle structure syntaxique, bizarre, différente de la structure formelle, réelle, ce qui fera enfin de la phrase 8 une nouvelle phrase complexe construite d'une manière très artificielle. A vrai dire, pourquoi "*aller chercher plus loin et supposer un constituant qui n'existait pas dans la réalité formelle de l'énoncé*" (A.DEBBACHE, 1992, 111) alors que celui-ci est syntaxiquement indépendant?! Il est "*inutile de lui rajouter un nouveau constituant dont il n'a pas besoin. Toute supposition d'éléments nouveaux déforme l'énoncé et donne un énoncé différent du premier, au moins sur le plan syntaxique*" (Ibid.). En effet, la supposition est un procédé sémantique qui vise à retrouver les éléments sous-jacents de la structure sémantique de la phrase, que ces éléments soient explicites ou implicites, alors que les éléments syntaxiques appartiennent seulement au niveau formel de la phrase.

Les linguistes parlent, eux aussi, d'un complément de verbe, mais du verbe apparent et non pas d'un verbe implicite, comme le faisait la grammaire traditionnelle. Le syntagme nominal antéposé aura alors la même fonction que celle du pronom qui le reprend après le verbe: le "*complément [antéposé], précise R.BLACHERE, peut être rappelé après le verbe par un pronom affixe*" (R.BLACHERE, 394). Il s'agit pour eux d'un type particulier de constructions; "*ces constructions, toutes d'allure affective, sont destinées à mettre en vedette le complément*" (Ibid.; Voir également H.KRAIDIE, 228-229).

Si nous adoptions l'analyse des linguistes considérant le syntagme nominal antéposé, dans 8, comme complément direct, nous aurions alors deux compléments de verbe, le syntagme nominal /al-card-a/= "la terre" et le pronom /hâ/= "la", pour un verbe transitif à un seul complément!

Même sur le plan sémantique, le verbe /wadae-a/= "a établi" est bivalent nécessitant deux actants pour compléter sa signification, le premier, /-a/= "il", qui représente celui qui fait l'action, le second, /hâ/= "elle", celui qui la subit. Comment peut-on alors donner la

valence trois à un verbe qui a la valence deux, c'est-à-dire accepter qu'un verbe bivalent, comme /wadaʕ-a/ = "a établi" devienne trivalent prenant un troisième actant, /al-cardʕ-a/="la terre", alors que sa signification ne nécessite que deux actants, /-a/= "il" et /hâ/= "la"?! Autrement dit donner un deuxième complément à ce verbe c'est dire qu'il a changé de valence et donc de signification, ce qui veut dire encore que nous lui attribuons une nouvelle valeur sémantique qui n'est pas la sienne en faisant de lui un verbe trivalent et donc transitif à deux compléments alors qu'il est de nature bivalente se combinant avec un seul complément. Cela signifie enfin que le syntagme nominal antéposé n'a pas le même statut syntaxique que le pronom anaphorique qui le reprend après le verbe et par conséquent il ne peut pas remplir la même fonction que lui, à savoir celle de complément de verbe.

La grammaire traditionnelle donne la même analyse, proposé à l'énoncé 8, aux énoncés du type:

10- /ʕayn-a-n ya-šarab-u bi-hâ l-muqarrab-ûna/ (Qur.83/28) "Une source à laquelle boiront les rapprochés [d'Allah],

où le pronom anaphorique /hâ/= "la", venant après le verbe, est régi par une préposition, qui entraîne le génitif, contrairement au nom antéposé /ʕayn-an/= "une source", qui est à l'accusatif, et auquel revient le pronom.

Dans ce type de structures, les grammairiens constatent que le nom antéposé /ʕayn-an/= "une source" ne peut pas être le complément du verbe suivant /ya-šarab-u/= "boit" dans la mesure où, d'une part il ne subit pas l'action, c'est-à-dire qu'il ne représente pas ce que l'on boit mais plutôt le lieu où se fait l'action, voire le lieu où l'on boit, et, d'autre part, le pronom anaphorique, qui le reprend après le verbe, n'est pas à l'accusatif, le cas propre du complément direct, mais il est régi au génitif par la préposition /bi-/= "à".

Ajoutons à ceci que le syntagme nominal antéposé ne peut pas être employé comme complément direct à l'accusatif, dans la structure syntagmatique habituelle de l'énoncé, où il suit le verbe, mais il prend la forme d'un nom au génitif appartenant à un syntagme prépositionnel, comme dans:

11- /ya-šarab-u l-muqarrab-ûna bi-ʕayn-in/ "Les rapprochés [d'Allah] boiront à une source".

Dans la structure du type 10, et une fois de plus, on prend le syntagme nominal antéposé pour un élément appartenant à une phrase elliptique précédente dont le verbe est implicite, exactement comme on l'a fait

avec le syntagme nominal antéposé, dans 8, sauf qu'on ne parle pas ici de verbe identique au verbe apparent mais d'un verbe tout à fait différent. La supposition donnerait, par exemple, à l'énoncé 10 la forme:

12-\*/[ya-jid-ûna] *ɛayn-an* ya-šarab-u bi-hâ l-muqarrab-ûna/

"[Ils trouveront] *une source*; à laquelle boiront Les rapprochés [d'Allah]", qui ne diffère pas de la structure 9.

Si la plupart des linguistes ne disent pratiquement rien à propos des énoncés du type 8 et 10, H.KRAIDIE parle d'expansion, mais sans préciser de quel type d'expansion il s'agit (Voir H.KRAIDIE, 228-229).

Par contre, D.COHEN est très clair dans son analyse en privant le syntagme nominal antéposé de toute fonction syntaxique: repris par un anaphorique, le syntagme nominal antéposé, "*détaché de l'ensemble de la construction, apparaît, dit-il, proprement comme un exposant sémantique, le signifié référentiel, sans aucune sorte de fonction grammaticale*" (D.COHEN, 227). Le but de cette antéposition serait l'explicitation du contenu du pronom en faisant apparaître l'élément auquel il revient. En d'autres termes, bien qu'il soit sémantiquement lié à la phrase, le syntagme nominal antéposé ne ferait pas partie du syntagme verbal et donc de la phrase, ce qui ferait de lui un élément "*neutre syntaxiquement*" (Ibid.), ou "*hors syntaxe*", selon l'expression de C.MAURY-ROUAN (C.MAURY-ROUAN, 404).

L'exclusion du syntagme nominal de la syntaxe se justifie, aux yeux des linguistes, par l'autonomie que le pronom anaphorique pourrait donner à la partie suivante de la phrase, c'est-à-dire à la proposition<sup>4</sup>, en lui permettant de constituer un énoncé syntaxiquement indépendant comme:

13- /waɖaɛ-a-hâ li-l-canâm-i/ "Il l'a établie pour l'humanité".

14- /ya-šarab-u bi-hâ l-muqarrab-ûna/ "Les rapprochés [d'Allah] y boiront".

Ceci fait du syntagme nominal antéposé un élément non nécessaire et donc supprimable.

Or la possibilité pour un constituant d'être effacé ne fait pas de lui un élément hors syntaxe mais elle lui donne seulement un statut syntaxique particulier correspondant à celui de l'expansion, c'est-à-dire "*tout ce qui n'est pas indispensable*" (A.MARTINET, 1980, 128).

D'autre part, cette façon de voir ne prend pas en considération la nature de la phrase en tant que construction formée d'un ensemble de

constituants se reliant les uns aux autres, c'est-à-dire "un énoncé dont les constituants doivent assumer une fonction" (J.DUBOIS, 378). En fait, en tant qu'élément de phrase, "tout constituant a <...> par définition une fonction syntaxique puisqu'il fait partie de l'organisation structurale de l'énoncé" (C.TOURATIER, 1985,16).

Outre les remarques faites à propos du syntagme nominal antéposé dans 8, et qui sont généralement valables pour celui antéposé dans 10, il faut noter que, sur le plan logico-sémantique ou informatif, le syntagme nominal antéposé se caractérise par le fait qu'il représente l'élément dont on parle, dans la phrase, face au pronom anaphorique qui, lui, appartient à l'élément représentant ce qui est dit du premier, à savoir la proposition suivante, chose qui fait d'eux deux constituants appartenant à des unités informatives et donc syntaxiques différentes, ce qui ne leur permet pas d'avoir la même fonction.

Quand le syntagme nominal antéposé est au nominatif, qu'il soit repris ou non par un pronom anaphorique, qu'il soit agent ou patient, la grammaire traditionnelle le prend pour *mubtadac*, c'est-à-dire sujet, et "la proposition qui le suit pour *ḵabar*"<sup>5</sup> (IBN YAČIŠ, 2/30, 2/30), c'est-à-dire prédicat, même si le pronom qui le reprend après le verbe est à l'accusatif, en tant que complément direct:

15- /aš-šuearâc-u ya-tbae-u-humu l-ġâw-ûna/ (Qur.26/224) "Les poètes, les égarés les suivent",

16- /al-ḥaqq-u ca-qûl-u/<sup>6</sup> (Qur.38/84) "La vérité, je [la] dis"

En fait, si les grammairiens prennent ici le syntagme nominal antéposé pour *mubtadac* et non pour complément direct, bien qu'il soit patient, c'est parce qu'il est au nominatif; pour eux, "le nom *mubtadac* est au nominatif" (AZ-ZAJJÂJÎ, 48) alors que "le complément direct (al-mafeûl bihî) est toujours à l'accusatif" (Ibid.). Cela veut dire que pour distinguer le *mubtadac* du complément direct et du coup identifier le statut syntaxique du syntagme nominal antéposé au verbe, on a eu recours au cas grammatical du nom, marqué par la voyelle casuelle qui lui est suffixée.

Toutefois, et comme l'a fait remarquer J.LYONS, dans un passage consacré aux langues casuelles, et l'arabe en est une, le critère casuel ne peut pas faire toujours la distinction entre les fonctions syntaxiques: "Le même cas, dit-il, peut réaliser plus d'une fonction syntaxique <...>; une fonction syntaxique particulière peut-être réalisée par toute une série de moyens". (J.LYONS, 225). Ainsi la désinence casuelle /-u/ peut-elle accompagner le sujet, l'épithète,



l'apposition, etc. Par contre, une fonction, comme le sujet, le prédicat, etc., peut-être marquée par plus d'une désinence casuelle<sup>7</sup>.

De cette façon, et une fois de plus, les grammairiens excluent le syntagme nominal antéposé du syntagme verbal mais en le considérant cette fois comme mubtadac, le premier terme de la phrase; son kabar correspond à tout le reste de la phrase, c'est-à-dire à la proposition suivante qui renferme, toute seule, le syntagme verbal.

L'invalidité du critère casuelle se confirme encore par l'indéclinabilité de certains noms; c'est par empêchement phonologique que ces noms ne peuvent pas prendre de désinence casuelle indiquant leur fonction, ils sont indéclinables. Ainsi dans:

17- /*al-mawtâ* ya-beat-u-humu llâh-u/ (Qur.6/36) "*Les morts, Allah les ressuscitera*",

le syntagme nominal /*al-mawtâ*/= "les morts" ne prend ni de /-u/ casuel qui fera de lui un mubtadac, ni de /-a/ faisant de lui un complément direct. Ceci poussera les grammairiens à adopter les deux analyses à la fois. Ainsi, en parlant du pronom indéclinable /*hâdâ*/= "celui-ci", IBN HIŠĀM précise que "*le nom* [, voire le pronom /*hâdâ*/= "celui-ci",] *mis en tête, comme dans:*

[18-] /*hâdâ cakram-tu-hû*/ "*Celui-ci, je l'ai honoré*",

*peut être pris pour mubtadac ou complément direct*" (IBN HIŠĀM, 1979, 722). A vrai dire, si on considère le syntagme nominal antéposé comme complément direct, c'est parce qu'il est patient, et si on le considère comme mubtadac, c'est parce qu'il prend la première place. Dans le premier cas on a eu recours à un critère sémantique, dans le second à un critère positionnel.

Cette façon de voir est réfutable au moins pour deux raisons:

A/- D'une part parce que le syntagme nominal /*al-mawtâ*/= "les morts" ne peut être complément direct ni du verbe qui le suit explicitement, du fait que ce dernier se contente du pronom qui lui est suffixé, ni d'un verbe implicite, puisque, et comme nous l'avons expliqué ci-dessus à propos de l'exemple 8, la supposition déforme la structure syntaxique de l'énoncé en lui donnant une nouvelle structure agrammaticale;

B/- d'autre part, le recours à la position ne suffit pas de faire du syntagme nominal /*al-mawtâ*/= "les morts" un mubtadac dans la mesure où la position n'indique pas toujours la fonction d'un constituant; le mubtadac lui-même n'a pas de place fixe, il peut être antéposé ou postposé sans que ceci lui fasse perdre sa fonction (IBN YAĀĪŠ, 1/92; IBN HIŠĀM, 1963, 124). D'ailleurs le syntagme nominal /*aš-šuarâc-u*/= "les poètes", dans 15, n'est pas prix pour

mubtadac parce qu'il est en première position mais parce qu'il est au nominatif, et le syntagme nominal /al-cardā-a/="la terre" dans 8 n'est pas prix pour mubtadac bien qu'il soit en première position.

Par contre, et contrairement aux grammairiens traditionalistes, les linguistes ont eu recours à un critère fonctionnel visant la fonction que remplissait le syntagme nominal antéposé dans la structure syntagmatique habituelle; on distingue entre le syntagme nominal qui y serait sujet et celui qui y serait complément direct.

Pour le premier cas, on prendra les énoncés illustratifs suivants:

19- /allâh-u ya-qûl-u l-ḥaqq-a/ (Qur.33/4) "Allah, Il dit la vérité",

20- /al-bâb-u futiḥ-a bi-surʕat-i-n/ "La porte, on l'a ouverte rapidement",

qui ont pour structure syntagmatique habituelle:

21- /ya-qûl-u allâh-u l-ḥaqq-a/ "Allah dit la vérité",

22- /futiḥ-a l-bâb-u bi-surʕat-in/ "La porte a été ouverte rapidement"

Dans les énoncés du type 19 et 20, on part de l'idée que le verbe arabe "porte obligatoirement un indice de personne, c'est-à-dire dire un substitut anaphorique d'un autre terme implicite ou explicite" (D.COHEN, 224) qui l'actualise en lui donnant une certaine indépendance syntaxique lui permettant de constituer, à lui seul, un énoncé. Autrement dit le verbe "pose lui même, par sa simple actualisation, pleinement et entièrement, la relation prédicative" (Ibid.), c'est-à-dire que "la forme verbale, en tant que forme complexe, contient bien en même temps que le morphème prédicatif, un morphème sujet" (Ibid.), voire "sujet intérieur" (R.BLACHERE, 392), le premier correspond au lexème verbal, le second à l'indice de personne.

Quant au syntagme nominal au nominatif, qui suit le verbe, et dont la position n'aurait "pas de pertinence syntaxique" (C.MAURY-ROUAN, 397), il est considéré comme un simple "sujet lexical" (Ibid.), c'est-à-dire "une sorte de développement lexical du vrai sujet qu'est la marque personnelle du verbe" (Ibid.). Par contre, le syntagme nominal antéposé au verbe est qualifié de "sujet explicite" (D.COHEN, 228) ou "sujet extérieur" (R.BLACHERE, 392); son antéposition fournirait "simplement un instrument d'emphase, de mise en relief" (D.COHEN, 228). Le syntagme nominal antéposé ne reçoit alors aucune fonction syntaxique précisant son caractère relationnel; les qualificatifs, cités ci-dessus, évoquent plutôt ses valeurs

sémantique et stylistique, c'est-à-dire qu'il relève du domaine de la sémantique stylistique et non de la syntaxe.

D'autre part, on parle ici de deux sujets pour un seul prédicat, le verbe, ce qui est syntaxiquement inacceptable, la relation prédicative ne peut renfermer que deux constituants immédiats qui s'impliquent réciproquement, un prédicat et un sujet, et seulement un sujet.

C'est avec H.KRAIDIE que ce syntagme nominal antéposé aura une fonction syntaxique, celle de sujet. Dans les énoncés du type: 19- /allâh-u ya-qûl-u l-ḥaqq-a/ "Allah, Il dit la vérité", "le sujet, estime H.KRAIDIE, est l'ensemble de: un syntagme nominal + un morphème qui actualise le verbe [, ici /ya...u/]" (H.KRAIDIE, 204).

Le syntagme nominal antéposé formerait alors avec le morphème de personne affixé au verbe suivant une seule unité syntaxique remplissant la même fonction syntaxique, celle de sujet.

Cette analyse nous paraît également moins convaincante dans la mesure où elle attribue le même statut syntaxique, voire la même fonction, à deux éléments qui se comportent différemment, le syntagme nominal antéposé et le pronom affixé au verbe suivant:

a/- d'une part, le syntagme nominal antéposé est un élément facultatif que nous pouvons facilement effacer, sa suppression donne:

23- /ya-qûl-u l-ḥaqq-a/ " Il dit la vérité",

alors que le pronom qui le reprend est un élément nécessaire dont la suppression détruit l'énoncé et prive ainsi le verbe de l'élément actualisateur qui lui donne sa forme conjuguée:

24- \*/allâh-u -qûl-u l-ḥaqq-a /;

b/- d'autre part, le syntagme nominal antéposé se combine avec la proposition qui le suit, /ya-qûl-u l-ḥaqq-a/= "Il dit la vérité", pour former la phrase, alors que le morphème personnel se combine avec un verbe pour former un verbe, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à deux constructions différentes, voire à deux niveaux différents. Autrement dit, ils ne représentent pas la même réalité syntaxique et donc le même statut, ce qui ne nous permet pas de leur donner la même fonction.

Pour le deuxième cas, on reprend les exemples 15 et 16:

15- /aš-šuearâc-u ya-tbaε-u-humu l-gâw-ûna/ "Les poètes, les égarés les suivent",

16- /al-ḥaqq-u ca-qûl-u/ "La vérité, je [la] dis",

dont les structures syntagmatiques habituelles sont les suivantes:

25- /ya-tbaε-u l-gâw-ûna š- šuearâc-a/ "Les égarés suivent les poètes",

26- /ca-qûl-u l-ḥaqq-a/ (Qur.38/84) " Je dis la vérité".

Contrairement aux grammairiens traditionalistes, les linguistes prennent le syntagme nominal antéposé, dans 15 et 16, pour complément direct parce qu'il remplit cette fonction dans la structure syntagmatique habituelle, comme le montrent les exemples 25 et 26 ci-dessus. A leur yeux, "*son antéposition n'est qu'un procédé de mise en valeur stylistique*" (H.KRAIDIE, 230; voir également R.BLACHERE, 394; Š.MIHÛBÎ, 62) qui n'a aucun effet syntaxique.

En fait, il est très difficile d'accepter cette analyse dans la mesure où:

- d'une part, la fonction de complément direct qu'on attribue au syntagme nominal antéposé est déjà remplie par le pronom anaphorique, c'est-à-dire qu'on donne la même fonction à deux constituants de statut différent faisant de /ya-tbaε-u/= "suit", dans 15, et de /ca-qûl-u/= "je dis", dans 16, des verbes sémantiquement bivalents et donc syntaxiquement transitifs à un seul complément, alors qu'ils ne le sont pas, comme le montrent les énoncés 25 et 26 à structure syntagmatique habituelle;

- d'autre part, le syntagme nominal antéposé se combine avec une proposition pour former une phrase alors que le complément de verbe doit se combiner avec un verbe pour former un syntagme verbal, ce qui n'est pas le cas ici. Le statut de proposition, que prend la partie suivant le syntagme nominal antéposé, dans 15 et 16, est du au fait qu'elle peut fonctionner comme un énoncé indépendant:

27- /ya-tbaε-u-humu l-gâw-ûna/ "Les égarés les suivent",

28- /ca-qûl-u/<sup>8</sup> "Je dis".

Cette indépendance vient du fait que le verbe est affixé d'un pronom anaphorique renvoyant à un élément précédent du contexte linguistique ou aux données de la situation énonciative, ce qui constitue alors le thème de la communication.

En se basant sur un critère casuel, A.ROMAN attribue lui aussi, une fonction au syntagme nominal antéposé. Pour lui, pourvu qu'il soit au nominatif, ce syntagme nominal antéposé fonctionne comme sujet, qu'il corresponde à un agent ou à un patient, qu'il soit sujet ou complément, dans la structure syntagmatique habituelle; son prédicat serait la proposition suivante, constituée, elle aussi, d'un prédicat, le verbe, et d'un sujet, ou ce qu'il appelle thème, à savoir le morphème de personne qu'il lui est affixé (A.ROMAN, 84/85. Voir également H.HAMZE, 217)



syntagme nominal antéposé pour sujet c'est accepter d'avoir un prédicat sans sujet, ce qui est contradictoire avec le caractère réciproque du prédicat, voire avec la de fonction syntaxique elle-même qui, par définition, se trouve entre deux éléments: la relation d'un constituant, précise A.MATINET, correspond à "*sa relation avec le reste de l'énoncé*" (A.MATINET, 1969, 66).

Il en résulte que le syntagme nominal antéposé, qu'il soit à l'accusatif ou au nominatif, agent ou patient, repris par un anaphorique ou non, ne peut être ni complément de verbe ni sujet; il remplit plutôt une autre fonction syntaxique que nous pouvons appeler, à la suite de C.TOURATIER, *extraposition*.

L'*extraposition* est la fonction syntaxique que remplit l'un des deux constituants immédiats d'une P endocentrique, l'autre constituant immédiat étant une proposition, c'est-à-dire une P. Sur le plan informatif, l'*extraposition* correspond à ce dont on parle, c'est-à-dire au thème de la grande P, la P endocentrique. La proposition, quant à elle, correspond à ce qu'on en dit, c'est-à-dire au rhème de la P endocentrique. Une telle définition prend en considération le caractère syntaxique du syntagme nominal antéposé en distinguant les différents niveaux de l'analyse; ainsi elle évite l'identification pure et simple des concepts syntaxiques et informatifs que beaucoup de grammairiens et linguistes n'ont pas pu faire. En fait, la phrase, et comme l'a bien remarqué J.PERROT, présente au moins "*deux structurations, syntaxique et informative*" (J.PERROT, 95) étroitement imbriquées qu'on ne doit pas confondre mais qu'il faut "*traiter chacun de ces deux ordres de faits dans sa structuration propre avec une terminologie propre*" (Ibid.).

Enfin, et partant de cette définition, nous trouverons que la fonction d'*extraposition* correspond au syntagme nominal antéposé dans les énoncés: 1, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 19, et 20, examinés ci-dessus, elle s'y applique parfaitement. Le syntagme nominal antéposé se caractérise alors par plusieurs faits que nous expliquerons à travers les deux énoncés:

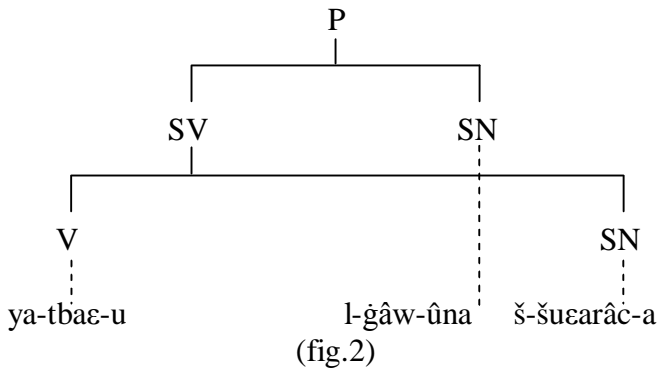
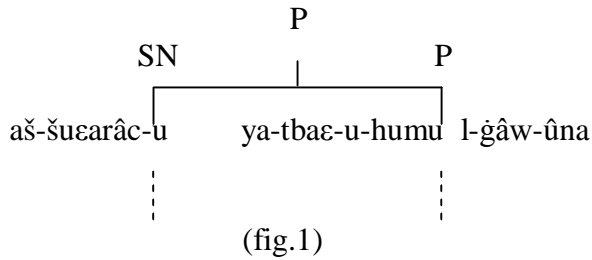
15- /aš-šuearâc-u ya-tbaε-u-humu l-gâw-ûna/ "*Les poètes, les égarés les suivent*",

25- /ya-tbaε-u l-gâw-ûna š-šuearâc-a/ "*Les égarés suivent les poètes*",

où le second représente la structure syntagmatique habituelle du premier:



La différence entre l'extraposition et le complément direct consiste alors en ce que la première est un constituant immédiat de P, qui se combine facultativement avec une autre P, ce qui fait de l'extraposition une expansion de P, alors que le complément de verbe est un constituant immédiat d'un syntagme verbal, qui se combine nécessairement avec un verbe, ce qui fait de lui une adjonction du verbe. L'illustration graphique des deux structures 15 et 25 peut se faire par les deux diagrammes suivants:



Dans le diagramme 1, l'étiquette SN, représentant le syntagme nominal antéposé /aš-šuearâc-u/, est dérivée d'une P en se combinant avec une P, la proposition, ce qui donne au syntagme nominal le statut d'extraposition. Par contre, dans le diagramme 2, le deuxième SN, qui représente le syntagme nominal postposé /aš-šuearâc-a/, est dérivé d'un SV en se combinant avec un V, ce qui lui donne le statut de complément de verbe. La répétition de l'étiquette P, dans le premier diagramme, indique l'endocentricité de la P supérieure, puisqu'elle appartient à la même classe que l'un de ses constituants immédiats, à savoir la P inférieure.

2/- Informativement, le syntagme nominal antéposé correspond à ce dont on parle, dans la P endocentrique, la phrase, c'est-à-dire qu'il est



le thème de cette P; ceci par opposition à la proposition suivante qui, tout entière, correspond à ce qui est dit à propos du thème, elle représente alors le rhème de la phrase:

syntagme nominal (SN) + Proposition (P)  
 (thème) (rhème)

Autrement dit si, sur le plan informatif, le syntagme nominal antéposé /aš-šuearâc-/="les poètes" représente le thème de la phrase 15, il est un simple élément du rhème de la phrase 25. Ce rhème correspond au syntagme verbal discontinu /ya-tbaε-u <...> š-šuearâc-a/= "suivent les poètes". Le syntagme nominal /aš-šuearâc-/ appartient alors à deux unités informatives différentes, comme le montrent les deux schémas suivants:

15- aš-šuearâc-u      ya-tbaε-u-humu l-gâw-ûna  
 (thème) (rhème)

25- ya-tbaε-u      l-gâw-ûna      š-šuearâc-a  
 (rhème) (thème).

3- Sémantiquement, si le syntagme nominal antéposé /aš-šuearâc-/ est un actant dans 25, c'est-à-dire qu'il appartient à la valence du verbe, il ne l'est pas dans 15, parce qu'il n'est pas demandé par ce verbe; le verbe /ya-tbaε-u/= "suit" est bivalent, ses actants sont le pronom anaphorique /humu/= "les" et le syntagme nominal sujet /l-gâw-ûna/= "les égarés". Pour que le syntagme nominal antéposé soit complément de verbe, il faut au moins qu'il soit actant et que le verbe soit trivalent, ce qui n'est pas le cas ici.

4- Sur le plan intonatif, le syntagme nominal antéposé est séparé de la proposition par une pause intonative (S.AMRANI, 203 et suivantes). De cette façon, la courbe mélodique de la phrase endocentrique 15 sera coupée juste après le syntagme nominal antéposé /aš-šuearâc-u/. C'est ce qui peut être illustré par le schéma suivant:

aš-šuearâc-u \      ya-tbaε-u-humu l-gâw-ûna

dont l'intonation est différente de celle de la phrase correspondant à la structure syntagmatique habituelle 25, qui aura une courbe mélodique continue:

ya-tbaε-u l-gâw-ûna š-šuearâc-a \

Si ces arguments s'appliquent parfaitement au syntagme nominal antéposé dans l'énoncé 15, ils s'appliquent également au syntagme nominal antéposé dans 19, bien que le premier fonctionne

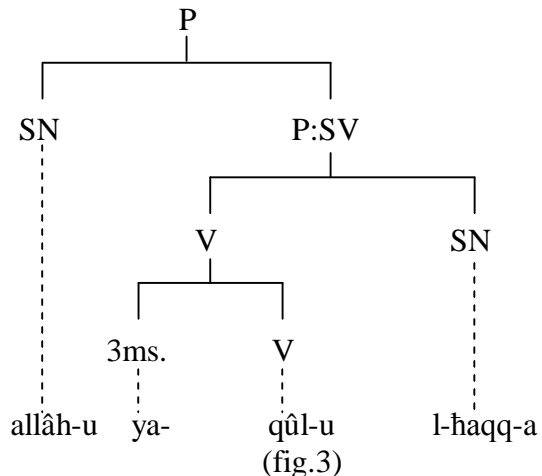
comme complément de verbe au sein de la structure syntagmatique habituelle (phrase 25), alors que le second fonctionne comme sujet (phrase 21):

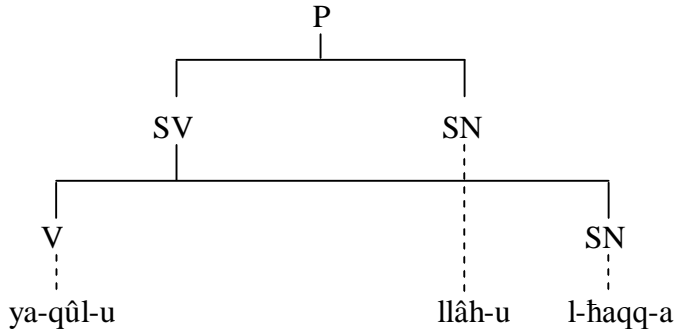
19- /allâh-u ya-qûl-u l-ḥaqq-a/ "Allah, Il dit la vérité",

21- /ya-qûl-u allâh-u l-ḥaqq-a/ "Allah dit la vérité".

Le syntagme nominal /allâh-u/, qui est au nominatif, suit le verbe, dans 21, en s'insérant ainsi dans le syntagme verbal; il appartient alors à une construction exocentrique, la phrase, dont les constituants immédiats, à savoir le syntagme nominal /allâh-u/ et le syntagme verbal discontinu /ya-qûl-u <...> l-ḥaqq-a/= "dit la vérité", sont en relation d'interdépendance de telle sorte qu'ils "se présupposent mutuellement" (L.HJELMSLEV, 38); cela veut dire qu'ils forment les deux une relation prédicative, la phrase, où le syntagme nominal intercalé /allâh-u/, jouant le rôle de thème, fonctionne comme sujet.

Par contre, le syntagme nominal antéposé dans 19, fait partie d'une construction endocentrique, la phrase, dont les constituants immédiats (CI) sont le syntagme nominal antéposé, l'extraposition, et la proposition suivante, la seconde P. Bref, le syntagme nominal antéposé au verbe, et donc extraposé, se combine avec une P pour former une P, alors que le syntagme nominal postposé au verbe, et donc sujet, se combine avec un SV pour former une P. L'extraposition a donc "en commun avec le sujet le fait d'être un CI de P mais elle se distingue du sujet dans la mesure où elle entre dans une construction endocentrique alors que le sujet appartient à une construction exocentrique" (C.TOURATIER, 1977, 39). C'est ce que donne les deux arbres suivants représentant respectivement les structures 19 et 21:





(fig.4)

Dans l'arbre 3, le premier SN est dominé par P, tout comme la seconde P, ce qui lui donne le statut d'extraposition. Par contre, dans l'arbre 4, le premier SN est dominée par P, tout comme le SV, ce qui lui donne le statut de sujet. Dans l'arbre 4, la branche qui part du premier SN en traversant la branche allant vers le second SN, indique la discontinuité du SV; la discontinuité est un phénomène purement syntagmatique qui n'a pas toujours de pertinence syntaxique. L'étiquette P:SV, dans l'arbre 3, indique, de son côté, que la P est sous catégorisée en un SV, c'est-à-dire que la P fonctionne ici comme un SV; celui-ci domine un V et un SN, qui sont respectivement le noyau du syntagme verbal et le complément de verbe. Le pronom /ya-/, affixé au verbe dans l'arbre 3, qui est en relation étroite avec le verbe, appartient au verbe et devient alors un constituant immédiat de V, ce qui ne lui permet pas de remplir la fonction de sujet, ce dernier doit être un constituant immédiat de P, comme c'est le cas avec le premier SN dans l'arbre 4. Plus précisément, *"la relation syntagmatique étroite de ce pronom avec le verbe et le fait qu'il ne puisse pas entrer dans une construction endocentrique où il reçoit une apposition, ne lui permettent pas d'avoir le rôle structural de sujet"* (A.DEBBACHE, 1992, 169).

Nous concluons enfin que le syntagme nominal antéposé au verbe, qu'il soit à l'accusatif ou au nominatif, avec ou sans marque casuelle, qu'il soit agent ou patient, qu'il remplisse la fonction de complément ou de sujet, dans la structure syntagmatique habituelle, ne peut être ni complément de verbe ni sujet; il a plutôt un statut syntaxique particulier, c'est celui de l'extraposition.

## Notes

- 1- Par structure syntagmatique, nous voulons dire la structure selon laquelle les unités se succèdent linéairement, ce qui correspond à l'ordre linéaire de L.TESNIERE, c'est-à-dire l'ordre *"d'après lequel les mots viennent se ranger"*

sur la chaîne parlée" (L.TESNIERE, 18), ceci par opposition à la structure syntaxique dont les unités significatives se relient les unes aux autres d'une manière fonctionnelle, dans l'organisation de la phrase. Les rapports qu'entretiennent les unités dans la dernière structure représentent les fonctions qu'elles remplissent, alors que ceux dans la première représentent seulement la succession des unités dans la phrase; la structure syntaxique correspond à l'ordre structural de L.TESNIÈRE, c'est-à-dire l'ordre « *selon lequel s'établissent les connections* » (L.TESNIÈRE, p.16). D'autre part, "*nous voulons dire par structure syntagmatique habituelle l'ordre général selon lequel se construisent la grande majorité des phrases de la langue; la modification qui peut toucher cet ordre, et qui concerne un nombre restreint de phrases, donnera un ordre nouveau, [et donc différent,] que nous prenons pour ordre modifié, en considérant la phrase ayant cet ordre comme phrase modifiée ou phrase à structure syntagmatique modifiée*". (A.DABBÂŠ, 2003a, 104).

- 2- Nous entendons par complément de verbe le ou les constituants qui se combinent avec le verbe pour former un syntagme verbal minimum et donc exocentrique. Est exocentrique toute construction n'ayant la distribution d'aucun de ses constituants immédiats (C.I.), elle n'appartient alors à la classe d'aucun de ses constituants immédiats, ce qui ne lui permet pas d'être remplacée par aucun de ses constituants immédiats, ces derniers s'impliquent mutuellement; "*les termes d'une construction exocentrique, étant tous nécessaires à l'existence de cette construction, ne peuvent être qu'en rapport d'implication réciproque*" (F.FRANÇOIS, 134). Ceci par opposition à la construction endocentrique qui a la même distribution que l'un de ses constituants immédiats, ce qui lui permet d'être remplacée par ce constituant immédiat, de cette manière elle "*appartient à la même classe que l'un de ses constituants immédiats*" (C.TOURATIER, 1977, 39); la construction endocentrique renferme au moins un constituant immédiat facultatif. Le constituant immédiat, quant à lui, est défini comme "*l'un de deux ou plus de deux constituants qui forment directement une construction*" (H.A.GLEASON, 109). (A propos de l'analyse en constituants immédiats, y compris les notions de constituants immédiats, endocentricité, exocentricité,..., voir CA.DABBÂŠ, 2003b, 39 et suivantes).
- 3- Dans son analyse de la phrase, L.TESNIERE soutient que le verbe exprime un procès. Les personnes ou les choses qui y participent, activement ou passivement, il les appelle des actants. Le nombre d'actants que nécessite le verbe constitue sa valence. Le verbe est avalent quand il n'a besoin d'aucun actant, bivalent quand il demande deux actants et trivalent quand il nécessite trois actants. De notre côté nous distinguons, à la suite de C.TOURATIER (1987, 405 et suivantes), entre le côté sémantique du verbe, qui correspond à la valence dont le nombre d'actants est constant, qu'ils soient explicites ou implicites, et le côté syntaxique correspondant à la transitivité du verbe. Cette dernière concerne les constituants apparents qui se combinent avec le verbe pour former un syntagme verbal exocentrique; ces constituants reçoivent le nom de compléments de verbe. Le verbe est intransitif quand il ne reçoit aucun complément, transitif quand il prend explicitement un ou plusieurs compléments. Généralement, le premier actant correspond, sur le plan

syntactique, au sujet, le deuxième et le troisième au premier et au deuxième complément. D'autre part, et contrairement aux actants, le nombre de compléments peut être réduit faisant changer la transitivité du verbe: il est transitif à un seul complément quand il nécessite trois actants mais se combinant avec un seul complément, ce qui veut dire qu'il a perdu son deuxième complément; il est intransitif, voire intransitivé, quand il a besoin de trois ou quatre actants mais ne se combinant avec aucun complément, ce qui veut dire qu'il a perdu tous ses compléments (A ce propos Voir ĆA.DABBÂŠ, 2004a, 197 et suivantes; Voir également A.DEBBACHE, 1992, 143-149). Enfin, cette analyse sera adoptée dans notre article.

4- La proposition est un constituant de phrase qui a la structure d'une phrase et qui peut donc fonctionner tout seul comme un énoncé. Et puisque la phrase et la proposition ont la même structure, nous leur avons donné le même symbole, à savoir P., indiquant leur ressemblance structurale et marquant leur appartenance à la même classe syntaxique, celle des P. (Voir ĆA. DABBÂŠ, 2003a, 104; 2002, note 4).

5- La grammaire traditionnelle arabe distingue deux types de phrases, selon que le premier terme est ou n'est pas un verbe. La première, appelée phrase verbale (jumla fi'liyya), est analysée par les termes : fi'el (littéralement action) et fâ'el (littéralement agent); la seconde, nommée phrase nominale (jumla cismiyya), est analysée par les concepts de mubtadac bihî (littéralement ce par quoi on commence), ou mubtadac tout court, et kabâr du mubtadac (littéralement l'information donnée à propos du mubtadac), ou kabâr tout court. Les termes de fi'el et fâ'el sont pris généralement pour verbe et sujet, ceux de mubtadac et kabâr pour sujet et prédicat. (Voir A.DEBBACHE, 1992, 2 et suivantes; 1998, 109; ĆA. DABBÂŠ 1993, 132-133).

6- Le syntagme nominal /al-haqq-/ est lu à l'accusatif avec la voyelle casuelle /-a/ et au nominatif avec la voyelle casuelle /-u/. (Voir par exemple AZ-ZAMAĶŠARÎ, 3/184; AD-DÂŇÎ, 152).

7- Par exemple la voyelle casuelle /-u/ peut marquer les fonctions de:

- sujet: /karaj-a yaerub-**u**/ "Yaroub est sorti",

8- - épithète: /karaj - a yaerub - u l - kabîr - **u**/ "Le grand Yaroub est sorti",

- apposition: /karaj - a yaerub - u l - muhandis - **u**/ "Yaroub, l'ingénieur, est sorti",

Par contre, la fonction de sujet, par exemple, peut être marquée, en suffixe, par les voyelles casuelles:

- /-u/ du nominatif: /qâm-a r-rajul-**u**/ "L'homme s'est levé";

- /-a/ de l'accusatif: /lâ rajul -**a** fî d-dâr-i/ "Aucun homme n'est dans la maison"

- /-i/ du génitif: /mâ takallam-a min rajul-**i**-n/ "Aucun homme n'a parlé"

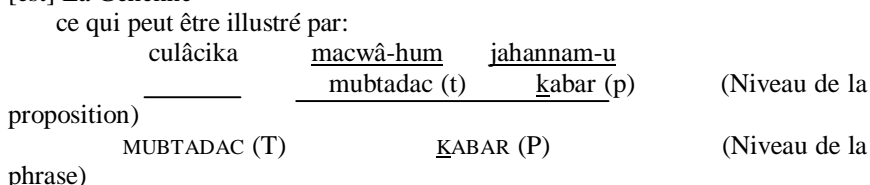
Enfin, une unité peut se passer de toute désinence casuelle marquant sa fonction, elle est qualifiée d'indéclinable. C'est ce qu'on peut constater avec le nom /mûsâ/= "Moussa" dans:

- /jâc-a mûsâ/ "Moussa est venu"

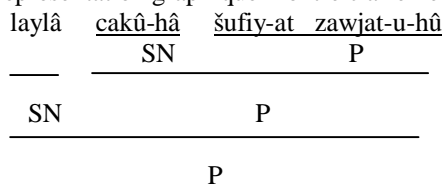
- /racay-tu mûsâ/ "J'ai vu Moussa"

- /sâfar-tu ma'æa mûsâ/ "J'ai voyagé avec Moussa"

- 9- Ce verbe peut constituer à lui seul une phrase, comme dans:  
 -/ca-taqûl-u hâdâ/? "Dis-tu ceci?" -/ca-qûl/ "Je dis."
- 10- Pour la grammaire traditionnelle arabe, le verbe, tout verbe, nécessite un fâeil (sujet verbal), venant obligatoirement après lui, qu'il soit explicite ou implicite; quand il est implicite on le suppose sous forme de pronom personnel. Dans 19, on suppose /huwa/= "lui" comme pronom sujet.
- 11- Quand la proposition est verbale, elle renferme un fiel et son fâeil, ce qui correspond aux thème et prédicat d'A.ROMAN, comme le montre le schéma. Mais quand elle est nominale, elle renferme un muftadac et son kab̄ar, ce qui correspond toujours à un thème et son prédicat, chez A.ROMAN, comme dans:  
 - /culâcika macwâ-hum jahannam-u/ (Qur.4/97) "Ceux-là, leur refuge [est] La Géhenne"  
 ce qui peut être illustré par:



- 12- Voici un exemple:  
 /laylâ cakû-hâ šufîy-at zawjat-u-hû/ "Layla, son frère, sa femme est guérie",  
 dont la représentation graphique montre clairement la hiérarchisation des P:



## Références bibliographiques

- 1- AMRANI (Slimane), 1985, La fonction de sujet, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 2- BARATIN (Marc) et DESBORDES (Françoise), 1981, L'analyse linguistique dans l'antiquité, volume 1, Klincksieck, Paris, France.
- 3- BLACHERE (Régis) et GAUDEFROY-DEMOMBYNES (M.), 1975, Grammaire de l'arabe classique, Edition Maisonneuve et Larose, Paris, France.
- 4- COHEN (David), 1970, Les formes du prédicat en arabe, in "Mélanges M.COHEN", Mouton The Hague, Paris, France.
- 5- DABBÂŞ (Cabdu Al-Hamîd), 1993, Al-musnadu t-tarâkîbiyyu fî l-earabiyya, in "Al-Maeârif", n°1, Batna, Algérie.
- 6- DABBÂŞ (Cabdu Al-Hamîd), 2002, Binyatu l-jumlati wa t-tarjamatu min k̄ilâli l-Qurcâni l-karîm, in "Al-Multqâ 2 hawla cistrâtijiyati t-tarjama", 07-08/04/2002, Université d'As-Sâniyya, Oran, Algérie.

- 7- DABBÂŞ (ʿAbdu Al-Hamîd), 2003a, Dawru t-tarkîbiyyati fî fahmi wa cîfhâmi l-Qurcâni l-karîm, in "Majallatu l-câdâbi wa l-eulûmi l-cinsâniyya", n°3, Université islamique de l'Emir Abdelkader, Constantine, Algérie.
- 8- DABBÂŞ (ʿAbdu Al-Hamîd), 2003b, Al-jumlatu l-ʿarabiyyatu wa t-tahlîlu cilâ l-mucallifâti l-mubâšira, in "Al-Çaṭar", n°2, Université de Ouargla, Ouargla, Algérie.
- 9- DABBÂŞ (ʿAbdu Al-Hamîd), 2004a, Bayna qudrati l-fieli wa taʿdiyyatihî, in "Majallatu l-eulûmi l-cinsâniyya", n°6, Université de Muḥammad KAYÐAR, Biskra, Algérie.
- 10- DÂNÎ (Cabû ʿamrin ʿuṭmânu AD-), (m. 835 H.), 1966, At-taysîru fî l-qirâcâti s-sabe, Edité par Cûtû Birtzal, Dâru l-kutubi l-eilmîyya, Beyrouth, Liban.
- 11- DEBBACHE (Abdelhamid), 1992, Le prédicat syntaxique en arabe, Thèse de doctorat, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 12- DEBBACHE (Abdelhamid), 1998, Le prédicat syntaxique en arabe, in Revue des sciences sociales et humaines, n°1, Centre universitaire de Ouargla, Ouargla, Algérie.
- 13- DEBBACHE (Abdelhamid), 2002, Les constituants immédiats de la phrase, in "Al-Çaṭar", n°1, Université de Ouargla, Ouargla, Algérie.
- 14- DUBOIS (J.), JIACOMO (M.), GUESPIN (L.), MARSELLES (C.), MARSELLES (J.P.), MEVEL (J.P.), 1973, Dictionnaire de linguistique, Librairie Larousse, Paris, France.
- 15- FRANÇOIS (Frédéric), 1974, L'enseignement et la diversité des grammaires, Hachette, Paris, France.
- 16- GLEASON (H.A.), 1969, Introduction à la linguistique, Traduction de Française DUBOIS-CHARLIER, Librairie Larousse, Paris, France.
- 17- HAMZE (Hassen), 1983, Une grammaire arabe du 10<sup>ème</sup> siècle, Le Kitâb Al-Cidâh d'AZ-ZAJJÂJÎ, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 18- HJELMSLEV (Louis), 1971, Prolégomènes à une théorie du langage, Traduit du danois par Una CANGER, Les éditions de Minuit, Paris, France.
- 19- IBN HIŞÂM (Jamâlu d-dîni Al-Canşârî), (m. 1360), 1963, Şarḥu qaṭri n-nadâ wa balli ḡ-şadâ, Edité par Muḥyu d-dîni CABDULHAMÎD, Edition al-Maktabatu t-tijâriyyatu l-kubrâ, Le Caire, Egypte.
- 20- IBN HIŞÂM (Jamâlu d-dîni Al-Canşârî), (m.1360), 1979, Muġnî l-labîbi ʿan kutubi al-caʿârîb, Edité par M.AL-MUBÂRAK et M.C. HAMIDA LLÂH, 5<sup>ème</sup> édition, Dâru al-fîkr, Beyrouth, Liban.
- 21- IBN SÎNÂ, (Cabû ʿAliy), (m. 1037), 1963, Kitâbu al-ḥudûd, Edité par Amélie-Marie Goichon, Al-Maḥadu l-eilmîyyu l-faransîyyu li-l-câṭari š-şarqîyya, Le Caire, Egypte.
- 22- IBN YAÇÎŞ, (Muwaffaqu d-dîn), (m.1245), S.d., Edition ʿĀlamu l-kutub, Beyrouth, Liban.
- 23- KRAIDIE (Hiam), 1975, La syntaxe d'al-ZAĠĠĠÎ dans son Livre al-Ġumal, à la lumière de la linguistique fonctionnelle, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 24- LYONS (John), 1970, Linguistique générale, Traduction de D.ROBINSON, Librairie Larousse, Paris, France.
- 25- MARTINET (André), 1969, Langue et fonction, Gonthier/Denoël, Paris, France.

- 26- MARTINET (André), 1980, *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, France.
- 27- MAURY-ROUAN (Claire), 1980, Un exemple l'arabe in "Linguistique", sous la direction de Frédéric FRANÇOIS, Presse Universitaire de France, Paris, France.
- 28- PERROT (Jean), 1978, Fonctions syntaxiques, énonciation, information, in "Bulletin de la Société de Linguistique de Paris", 73/1, Librairie Klincksieck, Paris, France.
- 29- Qurĉānu l-karĉm (Al-) ( Le saint Coran), Qirĉātu HAFĜ.
- 30- ROMAN (André), 1983/1984, 1984/1985, Cours de linguistique arabe à l'université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 31- ROMAN (André),1985, Sur la constitution de la phrase arabe in "Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence", Travaux 3 (Les relations syntaxiques), Publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 32- SĪBĀWAYHI, (Cabû Biġrin Ćamrun ibnu Ćuĉmĉna bni Qanbar), (m.760), 1983, édité par Cabdu AS-Salĉmi Hĉrĉn, 3<sup>o</sup> éd., Ćĉlamu l-kutub, Beyrouth, Liban.
- 33- TESNIERE (Lucien), 1966, *Eléments de syntaxe structurale*, 2<sup>o</sup> édition, Klincksieck, Paris, France.
- 34- TOURATIER (Christian), 1977, Comment définir les fonctions syntaxiques, in "Bulletin de la Société de Linguistique de Paris", 72/1, Librairie Klincksieck, Paris, France.
- 35- TOURATIER (Christian), 1985, La syntaxe, in "Syntaxe et latin", Actes du 2<sup>o</sup> congrès international de la linguistique latine, Edité par C.TOURATIER, Publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, France.
- 36- TOURATIER (Christian), 1987, Valence verbale et intransitivation, in « Etudes de linguistique générale et linguistique latine offertes en hommage à Guy SERBAT », Paris, France.
- 37- TOURATIER (Christian), 1989, Esquisse d'analyse syntaxique, in "l'Information Grammaticale", n<sup>o</sup>43, Paris, France.
- 38- ZĀJJĀĜĜ (Abû l-qĉsĉmi Cabdu Ar-Rahĉmĉni Az-,) (m.979), 1957, Al-Jumal, Edité par M. BEN CHENEBA, Klincksieck, Paris, France.
- 39- ZĀMAĜĜĜĀRĜ (Cabû l-Qĉsĉmi Muĉmmadun ibnu Ćumar AZ-,) (m.949), S.d., Al-Kaġġĉfu ean haĉĉĉiqĉ t-tanzĉli wa euyĉni t-tacwĉl, Dĉru l-fĉkr, Beyrouth, Liban.